

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
22 mars 2018

Date d'affichage :
3 avril 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 28 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 1

OBJET : Motion : « Aménagement de la maison d'arrêt dans le cadre des Jardins de la Culture® »

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Le projet des Jardins de la Culture® n'est pas qu'un projet bâtiminaire. C'est un projet de vie d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération, d'un territoire.

Outre l'élan culturel volontariste, les Jardins de la Culture® se veulent une interaction forte avec les domaines économiques, éducatifs, associatifs, sociaux, patrimoniaux et environnementaux.

Modeler le quartier Pré Madame – faubourg de la Bade en démolissant la maison d'arrêt, en libérant la place des Martyrs, en liant cet ensemble au pré Madame, c'est une évidence qui doit permettre aux piétons de s'approprier cet espace, mais également assurer une connexion sur un centre-ville qui doit bénéficier d'une redynamisation importante.

Respectueux et gestionnaire du patrimoine de Riom, il a été demandé à chaque architecte des bâtiments de France couvrant la période de l'étude leurs préconisations. Très clairement, par deux fois, l'autorisation de démolition de la maison d'arrêt de Riom a été réitérée.

Il a été également demandé de garder le fronton du bâtiment d'entrée, témoin d'une page d'histoire et d'un patrimoine, et encouragé à maintenir un esprit carcéral dans le projet de zone de stationnement en lieu et place de la maison d'arrêt, liée à la place des Martyrs. Soucieux du devoir de mémoire, les élus de Riom se sont toujours déclarés favorables à ces demandes.

Mais aujourd'hui, la demande de l'architecte des bâtiments de France de classer l'ensemble de la maison d'arrêt revient à :

- Arrêter une programmation structurante à l'échelle d'un quartier et de la ville ;
- Freiner la redynamisation du centre-ville, mais également le démarrage d'un complexe cinématographique attendu depuis longue date ;

- Prédestiner les locaux à un devenir de friche pour de très longues décennies ;
- Imposer à l'Etat une charge d'entretien d'un bâtiment sans réel potentiel architectural ;
- Ne pas permettre à la communauté d'agglomération de poursuivre une action de développement touristique autour des Jardins de la Culture®.

Il est difficile de comprendre pourquoi :

- ce classement n'est pas intervenu beaucoup plus tôt, comme celui du centre de détention en 1962 ;
- ce classement ne fait pas l'objet d'un classement partiel, en particulier du fronton de la maison d'arrêt ;
- ce classement ne bénéficie pas de propositions constructives de la part de l'Etat sur la poursuite du projet, en lien avec les services et l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole qui travaille sur l'étude.

Il faut s'interroger sur le contexte juridique. Riom s'est engagée, par délibération, à racheter le bien à l'EPF-SMAF. Bien évidemment, si la commune avait connu la contrainte de classement dès ses premiers échanges avec l'Etat, jamais elle ne se serait engagée dans cette voie.

Cependant les élus souhaitent se montrer positifs en réfléchissant, dans le respect des préconisations, à la fois sur une scénographie au niveau du fronton portant sur l'historique carcéral de Riom et la mémoire liée aux personnalités incarcérées, mais également sur la mise en valeur des anciens contours de la maison d'arrêt par un projet plus végétalisé dans le cadre d'une mobilité innovante.

Vous êtes invités à soutenir, au travers de cette motion, la démolition de la maison d'arrêt et la poursuite du projet global des Jardins de la Culture® incluant la restructuration du quartier Pré Madame – faubourg de la Bade.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL